

CIBLE VISEE POUR LA FORMATION

Ce cycle de formation est destiné à l'ensemble des Personnels administratifs et financiers amenés à intervenir dans la gestion des procédures de traitement de l'information concernées : Direction Budgétaire&Financière-Contrôle de Gestion-Directions des Services Opérationnels-Direction des Ressources Humaines-Direction Informatique)

Le Cabinet JIC, fort d'une expérience inédite acquise depuis plus de **25 années** dans l'audit, l'évaluation des Collectivités Locales et de leurs Etablissements liés et dans la conception des outils de gestion associés, a formé **DEPUIS 1993 PLUS DE 2 929 PARTICIPANTS REPRESENTANT 1 271 ETABLISSEMENTS**.

PROFIL DES ANIMATEURS

Joseph Ifergan est Polytechnicien, (X71) Ingénieur des Ponts et Chaussées (IPC76) et expert comptable diplômé. Il est également expert en diagnostic d'entreprise inscrit auprès de la cour d'appel de Paris.

Il a successivement exercé des responsabilités au sein de différentes Directions Départementales de l'Equipement, puis a été rapporteur à la Cour des Comptes, rapporteur au CIRI, Direction du Trésor. Après un passage comme auditeur Manager au sein d'Arthur Young International, il a été Conseiller Technique auprès du Ministre de l'Industrie, des PTT et du Tourisme. Depuis 1987, il dirige le Groupe JIC-DRG FINANCE, spécialisé dans l'audit financier, l'organisation, la conception de Systèmes d'Information Financière et de progiciels financiers auprès d'établissements bancaires, de groupes industriels et d'organismes soumis aux règles de la comptabilité publique, notamment auprès des Collectivités Locales et des Etablissements de Santé Publics.

Joseph Ifergan est l'auteur de nombreux articles parus dans des revues professionnelles (La Gazette des Communes-Informatique et Collectivités Locales-Horizon Clinique- Gestion Hospitalière-Revue de la FHF- Agir Actualités-PCM-ABI-MTF) ainsi que d'un ouvrage intitulé "LES DIFFICULTES DES ENTREPRISES -DIAGNOSTIC ET PLAN DE REDRESSEMENT", pour lequel il a reçu en Novembre 1986 le Trophée Européen du Livre du Management de l'IEA

Anastasia Ifergan est Ingénieur de l'ENSAE (2004). Elle a rejoint le Groupe JIC-DRG FINANCE en Décembre 2008. Elle y dirige depuis lors le Département « Project Financing & Risk Management » dédié au financement de projets menés par les entités publiques et privées et à l'audit des risques attachés à leur gestion patrimoniale (actifs&passifs).

Auparavant, elle a exercé des responsabilités importantes au sein des départements « activités de marché et de trésorerie d'établissements bancaires prestigieux : Nomura, Londres-Marché Obligations/ Lehman Brothers, Londres-Marché Obligations/ Lehman Brothers, Londres-Marché Actions/ Goldman Sachs, New York-Stratégies quantitatives/ Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Paris-Laboratoire Cermics

APPORTS DU GROUPE JIC-DRG FINANCE DANS LA GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

Le Groupe JIC-DRG FINANCE réalise pour le compte des Collectivités Locales et de leurs établissements liés de nombreuses missions portant sur la mise en place de Systèmes d'Information Financière notamment en matière de comptabilité des Engagements, des Autorisations de Programme&Engagement, des Crédits de Paiement et de Gestion des Opérations.

Il a apporté depuis plus de 20 ans une série d'innovations majeures qui ont été intégrées dans la conception d'une nouvelle génération d'applicatifs comptables et financiers apparus depuis lors sur le marché (ANDROMEDE-VEGA-ESOPÉ -COMETE-PREVISTA-RCT2000), parmi lesquelles les principales suivantes :

- intégration au coeur de ces Systèmes du concept d'Événement de Gestion, à caractère physique, couvrant de manière exhaustive l'ensemble des activités de la collectivité locale, et avec cette intégration les innovations suivantes:
- création de nouveaux Soldes Intermédiaires de Gestion pouvant fonder désormais le contrôle de gestion pratiqué par les collectivités locales, à l'instar des pratiques en vigueur au sein du secteur privé,
- génération des prévisions budgétaires, financières et de trésorerie à partir des processus de traitement de l'information,
- introduction du concept d'Exigibilité au sein des Systèmes d'Information Financière,
- articulation des Systèmes d'Information Financière autour du concept d'opération, à caractère physique, couvrant là aussi de manière exhaustive l'ensemble des activités de la collectivité locale, et avec cette intégration les innovations suivantes :
- nouvelles possibilités d'interpréter les soldes financiers tant en prévision qu'en exécution budgétaire,
- nouvelles possibilités d'analyser les flux financiers tant en prévision qu'en exécution budgétaire,
- nouvelles possibilités de consolider les flux financiers tant en prévision qu'en exécution budgétaire,
- nouvelles possibilités de formaliser les Procédures d'Inscription des opérations au Budget de la collectivité locale,
- nouvelles possibilités d'intégrer l'ensemble des applications satellites au Système d'Information Financière
- formalisation des Règles de gestion des nouveaux concepts posés au sein d'un Lexique des Concepts
- formalisation des tableaux de bord et de pilotage financier et budgétaire,
- formulation des principes d'intégration des données et des traitements relatifs au nouveau SIF

POUR VOUS INSCRIRE A CE SEMINAIRE, ADRESSEZ-NOUS LA CONVENTION DE FORMATION JOINTE A L'ADRESSE SUIVANTE

Cabinet JIC - 45, rue Decamps – 75116 – Paris

Tél. : 09 53 77 85 22 – Télécopie : 01 45 04 02 27

www.region-departement-commune.com



JIC DRG-FINANCE

CYCLE DE FORMATION

Maitriser la gestion financière en AP-AE-CP-Engagement

Séminaire n°1

COMMENT METTRE EN PLACE ET MAITRISER LES COMPTABILITES D'AP-AE-CP-ENGAGEMENT ?

DUREE : 2 JOURS

www.region-departement-commune.com

Mesdames, Messieurs,

La mise en place et la maîtrise des comptabilités des AP-AE-CP-Engagement constitue un enjeu stratégique conditionnant la maîtrise même des finances de la Collectivité Locale.

Ces comptabilités constituent le socle du système de gestion de la Collectivité Locale. Elles permettent en particulier de fonder tout système d'anticipation des flux financiers quelqu'en soit le terme : court, moyen comme long terme.

La MAITRISE des PRINCIPES ET REGLES DE GESTION FONDANT CES COMPTABILITES EST INDISPENSABLE et suppose une PARFAITE COMPREHENSION des réponses à apporter à de nombreuses questions, parmi lesquelles les suivantes :

- *Quelles sont les dispositions réglementaires à respecter dans la mise en place des Comptabilités des AP-AE-CP-Engagement ?*
- *Quels intérêts offre une identification des flux comptables et budgétaires par Nomenclature Fonctionnelle ?*
- *Quels sont les apports des Comptabilités d'AP-AE-CP-Engagement dans la satisfaction des besoins de gestion des collectivités locales ?*
- *Quelles sont les difficultés majeures rencontrées dans la mise en oeuvre des Comptabilités d'AP-AE-CP-Engagement ?*
- *Quels sont les impératifs à respecter dans la mise en oeuvre des Comptabilités d'AP-AE-CP-Engagement ?*
- *Quelles sont les conditions à réunir pour une mise en oeuvre performante de ces mêmes Comptabilités ?*
- *En quoi l'anticipation des flux financiers constitue le véritable enjeu de ces mêmes Comptabilités ?*
- *Quelles sont les incidences financières de la définition retenue à l'égard des concepts d'AP-AE sur le budget de la collectivité locale ?*
- *Quelles sont les incidences financières d'un fondement de la notion d'AP-AE sur telle ou telle notion d'engagement ?*
- *Pourquoi et comment fonder ces mêmes Comptabilités sur le concept d'événement de gestion ?*
- *Quelle étendue doit-on donner à la notion d'engagement en section d'investissement comme de fonctionnement ?*
- *Quelle définition faut-il retenir à l'égard de la notion d'engagement selon la nature même de l'activité concernée ?*
- *Comment et où interviennent dans les Comptabilités d'AP-AE-CP-Engagement les notions d'engagement comptable, d'engagement juridique, d'engagement provisionnel, d'engagement réel, d'engagement prévisionnel, d'ouverture de crédit, de réservation de crédit ?*
- *Pourquoi et comment fonder les Comptabilités d'AP-AE-CP-Engagement sur le concept d'opération ?*
- *Quelle étendue doit-on donner à la notion d'opération en section d'investissement comme de fonctionnement ?*
- *Comment s'articulent les équilibres financiers des différentes Comptabilités d'AP-AE-CP-Engagement ?*
- *Quels liens établir entre ces différentes Comptabilités d'AP-AE-CP-Engagement ?*
- *Comment interpréter et analyser les soldes présentés par de ces mêmes Comptabilités ?*

Si vous souhaitez OBTENIR DES REPONSES CLAIRES A CES QUESTIONS IMPORTANTES POUR LA MAITRISE DES DIFFERENTES COMPTABILITES DES AP-AE-CP-ENGAGEMENT RETOURNEZ NOUS SANS TARDER LA CONVENTION DE FORMATION JOINTE DUMENT COMPLETEE pour l'ORGANISATION AU SEIN DE VOTRE ETABLISSEMENT du CYCLE DE FORMATION concerné.

Joseph Ifergan

Président

**CHAPITRE 0****DISPOSITIFS LEGISLATIFS®LEMENTAIRES APPLICABLES**

01- Loi organique no 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances

02- Normes M14, M52 et M71

021-Rappel général : identification des flux comptables et budgétaires par Nomenclature Fonctionnelle

022-Les principes posés à l'égard de la Pluri-annualité budgétaire

023-Présentation et modalités de vote des Budgets

024-L'appréciation de l'équilibre réel

025-Les autorisations budgétaires

026-Présentation des documents budgétaires

CHAPITRE 1**REFONTE DES M14, M52 ET M71 :****L'APPREHENSION DE BESOINS DE GESTION QUE LA COMPTABILITE BUDGETAIRE NE PERMETTAIT PAS DE SATISFAIRE**

11-Spécificités de la gestion des Collectivités Locales

111-Jeunesse de leurs organisations et structures

112-Diversité de leurs métiers

113-Caractère encore inachevé de la décentralisation

12-Faiblesses présentées par la comptabilité budgétaire avant la refonte des M14, M52 et M71

13-Nouveaux concepts introduits par les normes comptables M14, M52 et M71 dans la tenue des Comptabilités d'AP-AE-CP-Engagement

CHAPITRE 2**APPORTS DES COMPTABILITES D'AP-AE-CP-ENGAGEMENT DANS LA SATISFACTION DES BESOINS DE GESTION DES COLLECTIVITES LOCALES****CHAPITRE 3****DIFFICULTES ET IMPERATIFS A RESPECTER DANS LA MISE EN ŒUVRE DES COMPTABILITES D'AP-AE-CP-ENGAGEMENT**

31-Difficultés majeures rencontrées dans la mise en oeuvre des Comptabilités d'AP-AE-CP-Engagement définies par le législateur

32-Impératifs à respecter dans la mise en oeuvre des Comptabilités d'AP-AE-CP-Engagement

321-Structure d'agrégats de gestion homogène

322-Appréhension des Evènements de Gestion définis sur des bases homogènes communes à l'ensemble des activités

323-Suivi de l'activité en termes aussi bien réels que prévisionnels

324-Adaptation aux besoins de gestion exprimés par chaque niveau d'utilisateurs

CHAPITRE 4**CONDITIONS A REUNIR POUR UNE MISE EN ŒUVRE PERFORMANTE DES COMPTABILITES D'AP-AE-CP-ENGAGEMENT**

41-L'anticipation des flux financiers : le véritable enjeu des Comptabilités d'AP-AE-CP-Engagement

42-Condition n°1 : fondement DES Comptabilités d'AP-AE-CP-Engagement sur le concept d'Evènement de Gestion à caractère physique couvrant de manière exhaustive l'ensemble des activités

421-Premier avantage : Possibilité d'interpréter les soldes financiers tant en prévision qu'en exécution budgétaire : la création des nouveaux Soldes Intermédiaires de Gestion

422-Second avantage : fondement de la génération des prévisions budgétaires, financières et de trésorerie sur les processus de traitement de l'information

423-Troisième avantage : formalisation des Comptabilités d'AP-AE-CP-Engagement et des Règles de Production des Bilans

43-Condition n°2 : fondement DES Comptabilités d'AP-AE-CP-Engagement sur le concept d'opération couvrant de manière exhaustive l'ensemble des activités

431-Premier avantage : caractère exhaustif de la couverture par le concept d'Opération

432-Deuxième avantage : possibilité d'interpréter les soldes financiers tant en prévision qu'en exécution budgétaires

433-Troisième avantage : possibilité d'analyser les flux financiers tant en prévision qu'en exécution budgétaires

434-Quatrième avantage : possibilité de consolider les flux financiers tant en prévision qu'en exécution budgétaires

435-Cinquième avantage : possibilité de formaliser les Procédures d'Inscription des opérations au Budget

436-Sixième avantage : possibilité d'intégrer l'ensemble des applications satellites au Système d'Information Financière

44-Condition n°3 : formalisation des nouveaux concepts posés au sein d'un Règlement Financier

45-Condition n°4 : formalisation des tableaux de bord et de pilotage financier et budgétaire

46-Condition n°5 : formulation des principes d'intégration des données et des traitements relatifs au Système d'Information Financière

461-Concepts financiers posés

462-Concepts opérationnels posés

47- Illustration : le cas de la Collectivité Locale XXX

471-Présentation des caractéristiques du Système d'Information Financière précédent

472-Objectifs formulés dans la conception du nouveau Système d'Information Financière

473-Choix stratégiques opérés à l'égard du nouveau Système d'Information Financière